

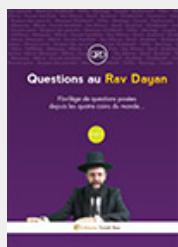


Traité Guittin

Michna 4 - Chapitre 8

בֵּית שְׁמָאי אָמַרְיָן, פּוֹטֵר אָדָם אֶת אֲשָׁתוֹ בְּגַט יִשְׁן; בֵּית הַלְּ אָסָרִים. אִיזָה הָוָא גַט יִשְׁן כָל שְׁנַתִּיחָד עִמָּה, מַאֲחֶר שְׁכַתְבָוּ לָהּ.

Beth Chamaï dit : « Un homme peut répudier sa femme par un vieux acte de divorce ». Beth Hillel l'interdit. Qu'appelle-t-on : « Vieil acte de divorce ? » Lorsqu'il a été seul avec elle après l'avoir écrit pour elle.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions